

# Procès-verbal de l'Assemblée communale du mercredi 13 avril 2016

Présidence : M. Jacques Morel, Syndic

## Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 16 décembre 2015
2. Comptes 2015
  - 2.1. Présentation générale du compte communal
    - Compte de fonctionnement
    - Compte des investissements
  - 2.2. Rapport de la Commission financière
  - 2.3. Approbation des comptes
3. Nomination d'un organe de révision
4. Investissement et financement : Réfection Rte du Marchet – crédit complémentaire
5. Investissement et financement : Participation démolition ferme du Clédard
6. Investissement et financement : Aménagement Administration communale rez-de-chaussée
7. Approbation de la dissolution du Service Social de Sarine-Ouest au 31 décembre 2016
8. Approbation des nouveaux statuts de ARCOS pour la création de la nouvelle association intercommunale au 1er janvier 2017
9. Divers

A 20h15, M. le Président salue cordialement les participants à cette Assemblée communale. Il salue particulièrement les personnes qui y assistent pour la première fois dans notre Commune.

Le journal d'informations l'Ecureuil donne l'ordre du jour et renseigne sur les différents points à traiter lors de cette Assemblée communale.

M. le Président a le plaisir d'ouvrir cette Assemblée en reconnaissant qu'elle a été régulièrement convoquée selon la législation en vigueur, soit :

- par l'envoi d'un tout-ménage le 23 mars 2016, faisant office de convocation
- par affichage au pilier public dès le 23 mars 2016

- par insertion d'un avis dans la Feuille officielle N° 13 du 1er avril 2016
- par l'envoi du journal d'informations l'Ecureuil 108 dès le 30 mars 2016, pour rappel.

De plus, conformément à la Loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), le registre civique a été clôturé le mercredi 13 avril 2016 avec 1'850 citoyens ayant le droit de vote. Au 13 avril 2016, notre village compte 2'596 habitants.

M. le Président donne la liste des personnes excusées pour cette Assemblée. Il excuse en particulier, M. Josef Hunkeler, président de la Commission financière. Ce dernier transmet ses salutations au Conseil communal et à l'Assemblée communale.

Aucune remarque n'est formulée concernant la convocation. M. le Président rappelle que l'Assemblée communale est enregistrée. L'enregistrement est gardé jusqu'à l'approbation du procès-verbal lors de la prochaine Assemblée communale.

M. le Président procède à la nomination des scrutateurs :

- Secteur 1 : M. Pascal Antille
- Secteur 2 : M. Pascal Brügger
- Table du C.c : M. Jean-Philippe Rosset

M. Jean-Philippe Rosset est nommé responsable du bureau de vote.

### **Participants à l'Assemblée communale :**

- **72 participants dont 72 ayant le droit de vote.**

Aucune remarque n'est formulée concernant l'ordre du jour. Ainsi, l'Assemblée peut délibérer valablement.

## **Point 1 Procès-verbal de l'Assemblée communale du 16 décembre 2015**

Le procès-verbal intégral de l'Assemblée communale du 16 décembre 2015 était disponible et pouvait être commandé auprès de l'Administration communale. Il est également publié intégralement sur notre site communal. Ce procès-verbal a pu être consulté durant le délai légal.

M. le Président ouvre la discussion sur cet objet.

- **M. Pascal Antille** revient sur sa remarque au point 4 de cette dernière Assemblée sur la phrase « on transporte des kg et non de l'air » et souhaiterait que

l'on supprime le terme « de l'air ». **M. le Président** répond que l'on écoutera la bande pour reprendre les bons termes.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président procède à la votation pour cet objet.

**Au vote à main levée, le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.**

## **Point 2 Comptes 2015**

### **2.1 Présentation générale du compte communal**

**- Compte de fonctionnement**

**- Compte des investissements**

Les comptes 2015 et les explications y relatives ont été publiés dans le journal l'Ecureuil. Les comptes sont également publiés intégralement sur le site internet de la Commune. Le détail des comptes et le rapport de l'organe de révision pouvaient aussi être commandés auprès de l'Administration communale. En outre, ces documents pouvaient être consultés au Bureau communal durant le délai légal.

M. Jean-Noël Gendre, Conseiller communal responsable des finances, commente les comptes de fonctionnement et des investissements. Il donne plusieurs informations sur ces comptes 2015 et sur divers indicateurs financiers.

Au 31 décembre 2015, la dette de la commune s'élève à CHF 2'715'551.00.

Le compte de fonctionnement se solde par un excédent de produits de CHF 17'555.26. Le compte des investissements présente un excédent de dépenses de CHF 1'351'333.88.

M. le Président remercie M. Jean-Noël Gendre pour ses explications et passe la parole à M. Philippe Dobler, membre de la Commission financière, pour le rapport de la Commission financière.

### **2.2 Rapport de la Commission financière**

*Conformément aux dispositions de la Loi sur les Communes, la fiduciaire BDO a procédé à la vérification de la comptabilité et des comptes annuels de la Commune de Neyruz FR (compte de fonctionnement, compte des investissements, bilan et annexes du bilan) arrêtés au 31 décembre 2015.*

*Le rapport de cet organe de révision mentionne que l'exercice 2015 fait apparaître un excédent de produits de CHF 17'555.26. Le Conseil communal a également procédé à des amortissements supplémentaires de CHF 909'397.75 et a augmenté les réserves non-obligatoires de CHF 120'000.00. Au cours du contrôle de l'exercice*

*2015, il a été constaté que la comptabilité est tenue de manière correcte et que les écritures sont prouvées par les pièces comptables adéquates.*

*D'une manière générale, les contrôles effectués confirment l'exactitude et la justification des écritures comptables enregistrées. En guise de conclusion, la fiduciaire BDO constate que la situation financière de la commune de Neyruz est très saine.*

*L'excellent résultat de 2015 est principalement dû à une augmentation importante des recettes fiscales (près de CHF 800'000.00) par rapport au budget et à une bonne maîtrise des dépenses pour chaque dicastère.*

*La Commission financière en prend acte et constate avec satisfaction que les comptes de fonctionnement de notre commune pour l'année 2015 présentent un excédent de revenus de plus de CHF 1.2 mio, avant amortissements.*

*Dans quasiment tous les dicastères, les charges ont été de manière globale inférieures aux sommes prévues au budget.*

*La dette par habitant est en constante diminution. Elle se situe à CHF 1'057.00 à fin 2015 alors qu'elle était dépassait encore les CHF 5'000.00 il y a une quinzaine d'années.*

*S'agissant des comptes d'investissement de l'année 2015, ils ne suscitent pas de commentaire particulier de notre Commission.*

*Au terme de cette législature, la Commission financière constate que tous les derniers exercices comptables se sont soldés par un confortable bénéfice et que cette situation permet à notre commune d'envisager de manière sereine les défis à venir en matière de projets de développement du village. Elle recommande donc à l'Assemblée communale d'accepter la comptabilité et les comptes 2015 et d'en donner décharge au Conseil communal.*

M. le Président remercie la Commission financière pour son rapport et ouvre la discussion sur les comptes.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président procède à la votation sur les comptes 2015.

### **2.3 Approbation des comptes**

Les membres du Conseil communal, le Secrétaire et la Caissière s'abstiennent au vote.

**Au vote à main levée, le compte de fonctionnement 2015 est accepté à l'unanimité (excédent de produits de CHF 17'555.26). Par cette approbation, l'affectation du résultat réalisé lors de l'exercice 2015 est également acceptée.**

**Au vote à main levée, le compte des investissements 2015 est accepté à l'unanimité (excédent de dépenses de CHF 1'351'333.88). Par cette acceptation, les dépassements de crédit sont également approuvés.**

M. le Président remercie l'Assemblée pour la confiance témoignée au Conseil communal. Il remercie M. Jean-Noël Gendre, Conseiller communal en charge des finances et Mme Marie-Noëlle Eggertswyler, Caissière communale, pour leur travail dans la tenue des comptes.

### **Point 3 Nomination d'un organe de révision**

La loi sur les Communes prévoit la nomination d'un organe de révision externe pour vérifier les comptes annuels des Communes ainsi que leur conformité aux principes de comptabilité publique fixée par le Conseil d'Etat. Cet organe de révision est désigné par l'Assemblée communale.

Selon l'art 97, al.1 lettre c Lco, la Commission financière doit émettre à l'intention de l'Assemblée communale une proposition de désignation de l'organe de révision.

M. le Président passe directement la parole à M. Philippe Dobler, membre de la Commission financière, pour la présentation de cet objet.

#### *Proposition de la Commission financière*

*Conformément aux dispositions de la nouvelle Loi sur les Communes, l'Assemblée communale du 10 avril 2013 a, sur proposition de la Commission financière, désigné la fiduciaire BDO en qualité d'organe de révision des comptes de la Commune pour 3 ans.*

*Ce choix s'est avéré judicieux, le travail de BDO ayant toujours donné entière satisfaction. Par ailleurs, en plus de son rapport de révision, la fiduciaire en question a régulièrement transmis de précieux conseils et commentaires sur la gestion des finances de la commune.*

*Selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur, le mandat d'une fiduciaire peut être prolongé jusqu'à une période maximale de six ans.*

*La Commission financière a examiné la question et elle propose à l'Assemblée communale de prolonger le mandat de BDO pour une période de 3 ans, de façon à couvrir la révision des comptes des exercices 2016, 2017 et 2018.*

M. le Président remercie la Commission financière pour cette présentation et pour cette proposition. Il ouvre la discussion sur cet objet.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président procède au vote sur cet objet.

**Au vote à main levée, l'Assemblée accepte, à l'unanimité, de nommer la société BDO SA en qualité d'organe de révision de notre Commune pour la durée de 3 ans (3 exercices comptables – 2016/2017/2018).**

## **Point 4 Investissement et financement : Réfection Rte du Marchet – crédit complémentaire**

Différentes explications sur cet objet ont été données dans l'Ecureuil 108.

Mme Luigia Lopez, Conseillère communale responsable des constructions, présente cet objet.

Les 11 décembre 2013 et 7 mai 2014, l'Assemblée communale validait les financements nécessaires pour les investissements du projet englobant l'amélioration du réseau d'eau potable, l'assainissement des conduites d'eaux usées et la réfection de la route du Marchet ainsi que l'aménagement du chemin traversant EST reliant la Route du Marchet à la Route Cantonale.

Le chantier a démarré en septembre dernier et après ces quelques mois de travaux, collecteurs d'eaux usées et réseau d'eau potable sont désormais remis à neuf et trouvent leur place sous une route entièrement rénovée. Ces améliorations, depuis longtemps attendues, sont mises en valeur par la création d'un trottoir biaisé qui apporte, de par sa séparation physique à la chaussée, la sécurité nécessaire aux usagers de mobilité douce. Le chantier a même connu une anecdote originale car grâce au travail appliqué des ouvriers, les haies de quelques riverains ont pu être sauvées.

Aujourd'hui, le chantier touche à sa fin, ne reste plus que la couche finale de l'enrobé pour que la Route du Marchet « nouvelle version » et son chemin EST soient complètement achevés.

### **Les chiffres**

Les montants attribués par l'Assemblée à ce projet d'améliorations se montent à CHF 450'000.00 pour la création du chemin EST, la réfection partielle de la route, les conduites d'eaux usées et l'adduction d'eau potable (11 décembre 2013). A cela se sont ajoutés CHF 80'000.00 de conduites d'eau potable (7 mai 2014), soit un total disponible de CHF 530'000.00. En cours de réalisation, les compléments suivants ont été intégrés aux travaux afin de bénéficier des prix unitaires du projet ainsi que de la présence des machines :

- Fouille et réfection globale du coffre et de l'enrobé (fondations et couche de bitume en mauvais état) pour l'aile EST de la route du Marchet (depuis le chemin EST jusqu'à l'Impasse du Rosset)
- Fouille, pose d'une nouvelle conduite d'eau potable et d'une hydrante, pose des conduites pour une mise en séparatif, réfection de la route (couche de bitume) qui montrait des signes avancés de détérioration et renforcement du coffre (fondation par endroit en mauvais état) pour le tronçon

complémentaire de l'aile OUEST de la Route du Marchet (depuis la Carrosserie Repond jusqu'au giratoire carré).

Ces travaux supplémentaires nécessitent un investissement complémentaire de CHF 220'000.00. Le Conseil communal vous propose d'accepter une demande de crédit de CHF 220'000.00 qui sera financé par les liquidités communales.

Tous ces éléments ont été transmis à la Commission financière.

M. le Président passe directement la parole à M. Patrick Leimgruber, membre de la Commission financière, pour le rapport de la Commission financière.

#### Rapport de la Commission financière

*Il était prévu que les travaux de la Route du Marchet seraient réalisés après la fin des aménagements du quartier du Verger. Profitant de la mise en œuvre du chantier, des travaux complémentaires se sont révélés opportuns ; entre autre, la consolidation nécessaire du coffre de la chaussée, la pose d'une hydrante et des conduites pour la mise en séparatif des eaux usées.*

*En additionnant le montant déjà voté à celui du complément, la réfection de la Route du Marchet aura coûté près de CHF 800'000.00.*

*La Commission financière préavis favorablement cette dépense complémentaire d'investissement de CHF 220'000.00. Elle recommande à l'Assemblée communale de l'accepter. Cet investissement sera financé par les liquidités communales.*

M. le Président remercie la Commission financière pour son rapport. Il ouvre la discussion sur cet objet.

- En réponse à **M. Pascal Antille** qui demande comment peut-on juger l'état de la chaussée, **Mme Luigia Lopez** répond que les matériaux étaient mauvais et qu'il y avait beaucoup de limons.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président procède au vote sur cet objet.

**Au vote à main levée, l'Assemblée accepte, à l'unanimité cette dépense complémentaire d'investissement de CHF 220'000.00 pour la réfection de la route du Marchet. Le financement de cet investissement est prévu par les liquidités communales.**

## **Point 5 Investissement et financement : Participation démolition ferme du Clédard**

Différentes explications sur cet objet ont été données dans l'Ecureuil 108.

M. le Président passe la parole à M. Martial Wicht, Conseiller communal responsable de l'aménagement du territoire, pour les explications sur cet objet.

Le monde évolue sans cesse, ce qui nous oblige à nous adapter. Le crédit d'investissement qui est demandé pour la déconstruction de la ferme sise sur le lieu-dit du Clédard est un signe visible de cette évolution. Cette ferme qui a abrité des générations d'agriculteurs va faire place à des immeubles résidentiels qui hébergeront des générations de familles. Ces bâtiments ne sont plus adaptés à une exploitation agricole moderne. Par contre, l'endroit permettra de créer un cadre de vie de grande qualité afin que les enfants, leurs parents et leurs grands-parents puissent bénéficier d'espaces d'échange intergénérationnel ainsi qu'une palette de services de proximité répondant au concept « Vivre avec services ».

Ainsi, selon l'information obtenue auprès de M. Louis Mettraux, ancien occupant du lieu, la première construction daterait du XIX<sup>ème</sup> siècle. Une tuile trouvée sur le site serait même datée de 1625.

La mise à l'enquête pour la démolition s'est terminée sans susciter d'opposition spécifique. Ainsi, la démolition pourra être programmée dès la réception du permis de démolir et dans cette perspective, les travaux seraient planifiés durant les vacances d'été.

L'entreprise de démolition coordonnera les éventuelles demandes de récupération de matériaux de déconstruction. Le nom de l'entreprise sera publié sur le site internet de la commune lorsque les travaux seront adjugés.

Le coût de la démolition se monte à CHF 205'000.00. Ce montant, même si la ferme se situe pour la plus grande partie sur le terrain communal, est réparti selon les proportions qui ont été adoptées pour d'autres coûts communs au site, à savoir 13/19 à charge de ANURA SA, le promoteur de la partie résidentielle, et 6/19 à charge de la Commune.

Pour cette raison, le Conseil communal présente à l'Assemblée communale une demande de crédit d'investissement de CHF 65'000.00.

Le Conseil communal vous prie d'accepter cette demande qui sera financée par les liquidités communales.

M. le Président passe directement la parole à M. Guy Rossier, membre de la Commission financière, pour le rapport de la Commission financière.

#### Rapport de la Commission financière

*Cette bâtisse rurale assez imposante située à flanc de coteau entre la gare CFF et l'église paroissiale va disparaître de notre paysage villageois d'antan pour faire place à un nouveau quartier résidentiel de qualité. En effet, toutes ces nouvelles constructions devront répondre en tous points aux nouvelles exigences architecturales et environnementales pour permettre une amélioration du bâti et affirmer davantage le centre de notre beau village.*

*La mise à l'enquête publique de cette démolition n'a pas suscité d'opposition ; à priori, les travaux sont prévus pour le début de l'été prochain.*

*Le montant total de l'investissement représente une somme de CHF 205'000.00. Selon la clé de répartition passée avec le promoteur privé, la commune prend à sa charge les 6/19ème de ces frais, soit CHF 65'000.00.*

*Au plan comptable, la Commission financière préavise favorablement cette dépense d'investissement de CHF 65'000.00. Elle recommande à l'Assemblée communale d'accepter cette dépense qui sera financée par les liquidités communales.*

La parole n'étant pas demandée, M. le Président procède au vote sur cet objet.

**Au vote à main levée, l'Assemblée accepte, à l'unanimité, l'investissement de CHF 65'000.00 prévu comme participation à la démolition de la ferme du Clédard. Le financement de cet investissement est prévu par les liquidités communales.**

## **Point 6 Investissement et financement : Aménagement Administration communale rez-de-chaussée**

Différentes explications sur cet objet ont été données dans l'Ecureuil 108.

M. le Président passe la parole à M. Héribert Dousse, Conseiller communal responsable des bâtiments, pour les explications sur cet objet.

La population de notre village augmente, induisant un accroissement de travail administratif pour notre personnel communal. Depuis quelques années, votre Conseil communal cherche des solutions afin d'optimiser la surface à disposition de l'administration. Aujourd'hui, nous sommes heureux de vous informer que notre travail a trouvé son aboutissement par un remodelage de la surface et ainsi la création de bureaux mieux adaptés aux exigences et contraintes d'une administration fonctionnelle.

Actuellement, six personnes travaillent sur ce site et contribuent à la bonne marche des affaires communales. Par ailleurs, les besoins en terme de lieux de réunions et de rencontres deviennent de plus en plus élevés dans le cadre des diverses activités qui constituent la vie d'une commune.

Le projet qui vous est, aujourd'hui, proposé a été longuement réfléchi et discuté avec les personnes intéressées et l'appui d'un professionnel de l'architecture. Sans toucher à l'aspect extérieur du bâtiment, nous pouvons créer quatre bureaux indépendants, une réception, un sas pour les visites, un local d'archivage, une petite salle de réunion ainsi qu'un local technique et de rangement. Cet aménagement permettra à chaque collaboratrice et collaborateur d'évoluer dans un environnement de travail confortable, optimal et plus convivial.

L'investissement total est de CHF 95'000.00 et sera financé par les liquidités communales.

Le Conseil communal vous demande de soutenir ce projet qui permettra une amélioration du service à la population et du bien-être des collaboratrices et collaborateurs de notre commune.

M. le Président passe directement la parole à M. Stéphane Brodard, membre de la Commission financière, pour le rapport de la Commission financière.

#### Rapport de la Commission financière

*Les locaux administratifs actuels ne permettent plus à nos employés communaux, au nombre de six, de travailler dans un cadre optimal. De plus, il manque des salles de réunion, d'espaces d'archivage et de divers autres locaux.*

*Le projet qui est soumis à votation va permettre la création de 4 bureaux de travail, d'une réception indépendante, d'un espace d'archivage, d'une salle de réunion et de divers locaux techniques et de rangement. Ce projet va permettre non seulement de combler des besoins en locaux et bureaux mais aussi d'améliorer la qualité de l'environnement de travail des collaboratrices et collaborateurs de notre commune, tout en ne touchant pas à l'aspect extérieur du bâtiment.*

*Le montant total de l'investissement représente une somme de CHF 95'000.00 qui sera financée par les liquidités communales. La Commission financière préavis favorablement cette dépense d'investissement et recommande à l'Assemblée communale de l'accepter.*

M. le Président remercie la Commission financière pour son rapport. Il ouvre la discussion sur cet objet.

- A la remarque de **M. Pascal Antille** qui informe qu'il est partisan de l'archivage informatique en lieu et place d'un local d'archives, **M. le Président** répond que la loi sur les communes nous oblige à conserver des archives sous forme papier. **M. Héribert Dousse** informe que l'administration travaille déjà avec l'archivage électronique des données.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président procède au vote sur cet objet.

**Au vote à main levée, l'Assemblée accepte, à l'unanimité, l'investissement de CHF 95'000.00 prévu pour l'aménagement du rez-de-chaussée de l'Administration communale. Le financement de cet investissement est prévu par les liquidités communales.**

## **Point 7 Approbation de la dissolution du Service Social de Sarine-Ouest au 31 décembre 2016**

## **Point 8 Approbation des nouveaux statuts de ARCOS pour la création de la nouvelle association intercommunale au 1er janvier 2017**

Différentes explications sur ces deux objets ont été données dans l'Ecureuil 108.

M. le Président passe la parole à Mme Isabelle Varenne, Conseillère communale responsable des affaires sociales, pour les explications sur ces objets.

Au cours du 2ème semestre 2015, les deux comités directeurs du SOC et du SSSO ont débuté un travail de rédaction de statuts pour la nouvelle Association afin de regrouper les deux structures que sont le Service des Curatelles et le Service Social. Celle-ci se nommera Association Régionale à buts multiples des Communes Ouest Sarinoises (en abrégé, ARCOS). Le projet de cette nouvelle Association a été possible grâce à l'acceptation quasi unanime des délégués, ainsi que des Conseils communaux qu'ils représentent. Seule la commune de Matran a préféré renoncer au projet, en raison de sa bonne collaboration avec le Service des Curatelles de Villars-sur-Glâne. En effet, une condition impérative pour optimiser l'efficacité de cette nouvelle Association, était de participer aux deux structures. La création de ARCOS au 1er janvier 2017 et la dissolution du SSSO au 31.12.2016 sont donc soumis à l'approbation des assemblées communales des comptes ce printemps 2016. Comme son nom l'indique, ARCOS permettra également à d'autres structures de nos communes, à but social, de rejoindre l'association. Les deux comités directeurs ont apprécié le soutien des délégués pour leur collaboration positive à ce projet, et les en remercie.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président procède au vote sur cet objet.

**Au vote à main levée, l'Assemblée approuve, à l'unanimité, la dissolution du Service Social de Sarine-Ouest au 31 décembre 2016.**

**Au vote à main levée, l'Assemblée approuve, à l'unanimité, les nouveaux statuts de ARCOS pour la création de la nouvelle association intercommunale au 1er janvier 2017.**

## **Point 9 Divers**

→ **M. le Président** informe que lors de la dernière Assemblée, il y a eu deux demandes émanant de personnes, à savoir de revoir l'heure du début de l'Assemblée et d'augmenter le nombre de cartes journalières CFF à vendre pour la

population. En séance du Conseil, il a été décidé de maintenir le début de l'Assemblée à 20h15 et de ne pas augmenter le nombre de cartes en vente.

→ **M. Etienne Devaud** rappelle que ce samedi matin 16 avril aura lieu l'action « Coup de Balai » et encourage la population neyruzienne à y participer.

→ En réponse à **Mme Monique Gendre** qui regrette qu'il y a beaucoup de déchets dans le talus du parking de la Carrida et demande de mettre des poubelles à cet endroit, **M. le Président** répond qu'il y a malheureusement de plus en plus d'incivilités et que nous prenons note de sa requête. Le prochain Conseil traitera cette demande.

→ **Mme Marie-Madeleine Rossier** relève qu'il y a une information dans le journal l'Écureuil sur le bon accueil à faire aux chanteurs du 1<sup>er</sup> mai. Comme cette date tombe sur un dimanche, elle demande si les enfants viendront chanter. **Mme Katuscia Sansonnens** se renseignera et informe que la réponse sera publiée sur le site internet communal.

→ En réponse à **M. Jean-Marc Schorderet** qui relève qu'il y a depuis de nombreuses années un dépôt d'échafaudages au bout de la route de la Daille, **M. le Président** informe que nous en prenons note et que le prochain Conseil règlera cet objet.

→ **Mme Colette Schorderet** demande s'il est possible de changer le tapis devant le compacteur à ordures au complexe communal et de mettre une marche supplémentaire à la déchetterie pour accéder à la benne à cartons, **M. le Président** répond que nous en prenons note et que le nouveau Conseil traitera ces demandes.

→ **M. Pascal Antille** pose la question pour une amie non présente à cette Assemblée qui s'inquiète des grosses coupes d'arbres dans la forêt direction Matran. **M. Jean-Noël Gendre** répond qu'il n'est pas le forestier de la région mais qu'il s'agit probablement d'une coupe obligatoire pour laisser des petits arbustes pousser. **M. Héribert Dousse**, en charge des forêts, informe qu'il ne connaît pas les termes exacts de cette coupe mais qu'il s'agit d'un test pour éclaircir la forêt et que tout est sous contrôle par les forestiers.

→ **M. Christian Rossier** constate que depuis de nombreuses années, il y a toujours beaucoup de flaques d'eau sur le sentier depuis Nierlet menant à la route cantonale vers Cottens et demande si un drainage pourrait être fait. **M. le Président** informe que nous en prenons note et que cette demande sera traitée par le nouveau Conseil.

→ En réponse à **M. Roger Stroude** qui demande s'il est possible d'aménager une place « handicapée » aux Simon, **M. le Président** informe que le nécessaire a été fait la veille par l'employé communal.

→ **M. Charles Rossier** relève que le nettoyage du parking du centre sportif Les Simon laisse à désirer car il y a toujours de nombreux déchets au sol. Il souhaiterait

aussi que l'on refasse le bitume qui est cassé sur ce parking. **M. le Président** informe que le Conseil prend note des remarques.

→ **M. Pascal Antille** demande si un budget peut être prévu pour mettre des bancs sur les sentiers pédestres. **M. le Président** informe que nous en prenons note.

M. Jean-Noël Gendre remercie personnellement les trois Conseillers partants en leur remettant un cadeau de la part du Conseil.

La parole n'étant plus demandée, comme il s'agit de la dernière Assemblée qu'il préside, M. Jacques Morel remercie ses collègues du Conseil communal pour la bonne collaboration entretenue durant toutes ses années et souhaite le meilleur pour les nouveaux élus. Il remercie également l'Administration communale pour son engagement et son soutien administratif envers le Conseil communal, ainsi que les citoyennes et les citoyens pour leur présence et leur engagement pour la chose publique.

A tous, M. le Président souhaite une bonne rentrée. Il clôt l'Assemblée communale à 21h50.

**Le Président :**  
**M. Jacques Morel**

**Le Secrétaire :**  
**M. Christian Stucky**